

Il fut pendant plusieurs années président du comité des banques et du commerce de la Chambre des Communes. Il remplit plusieurs positions importantes, il a été avocat permanent du chemin de fer Pacifique Canadien depuis le commencement de sa construction jusqu'à son achèvement ; maire de la ville de Montréal pendant deux ans ; doyen de la faculté de droit de l'université McGill, et président, pendant dix ans, de l'institut Fraser.

Bien qu'il fût membre de la Chambre des Communes, il ne mit pas en jeu toute la force de ses talents dans les luttes politiques de son temps. Sa longue pratique dans le droit absorba toute son attention, et les mesures qu'il ait jamais proposées concernaient généralement le droit ou le commerce.

Le fait qu'il avait accepté un siège au Sénat comme chef du gouvernement dans cette branche lui imposa des devoirs d'un caractère très onéreux. En sa qualité de chef il dut se rendre familier avec toutes les affaires des départements, afin d'être en état de répondre aux questions relatives à l'administration et d'étudier la politique du gouvernement dans ses détails les plus minutieux. On reconnut immédiatement en lui le chef non seulement de nom, mais de fait, et les vieux porte-étendards qui soutenaient le feu de la bataille au Sénat depuis l'Union, lui reconnaissaient cette qualité. Il remplit ses devoirs si bien qu'à la mort de sir John Macdonald, le gouverneur général lui offrit les rênes du pouvoir. Tous ces collègues approuvèrent ce choix et personne ne discuta ses talents pour remplir cette fonction élevée. Cette position offrait plusieurs difficultés. Il leur fit face et les surmonta pendant ses dix-sept mois d'office. Lorsqu'il accepta ce poste, sa santé déclinait. Il savait qu'il s'imposait un fardeau qui épuiserait ses forces. Mais il crut que c'était son devoir envers la Reine et son pays de mettre de côté toute considération personnelle. Il n'avait presque rien à gagner, mais beaucoup à perdre en s'imposant cette tâche. Il l'a entreprise et menée à bonne fin, et c'est une preuve évidente du dévouement aux grands principes et de l'habileté de nos hommes publics en Canada.

363. L'honorable Toussaint A. R. Laflamme mourut le 7 décembre 1893. Il naquit à Montréal le 15 mai 1827, descendant du côté de sa mère des Acadiens expulsés de la Nouvelle-Ecosse après la cession de l'Acadie à l'Angleterre. Il fut nommé membre du Conseil privé du Canada en qualité de ministre du revenu de l'intérieur en 1876, et fut appelé au ministère de la justice en 1877. Il se retira avec ses collègues en septembre 1878. Pendant sa carrière parlementaire, laquelle fut comparativement de courte durée, il représenta le comté de Jacques-Cartier. Il fut élu deux fois bâtonnier du barreau de Montréal, et il refusa la position de juge en 1875. On ne peut mieux décrire son caractère qu'en répétant les remarques du bâtonnier, M. Dunlop, C.R., qui disait : " Il s'est écoulé à peine quelque temps depuis que nous nous